



Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD – Série Conseillers

24 juillet 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds	ISC TDB2807	Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Date de création de la série	24 juillet 2025	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2025	S.O.-nouveau fonds	Distributions	Vers la fin de chaque mois. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Ratio des frais de gestion (RFG)	S.O.-nouveau fonds	Placement minimal	500 \$ au départ; aucun placement subséquent minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2030, soit l'année de dissolution prévue du fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2030. Pour y arriver, le fonds peut, selon toute combinaison, investir dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD (le fonds sous-jacent); investir directement dans des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure; ou obtenir une exposition à de telles obligations en ayant recours à des instruments dérivés. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposé à ceux-ci, dans une mesure qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2025. Ceux-ci changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2025)

Ces renseignements ne sont pas disponibles étant donné que le fonds est nouveau.

Répartition des placements (31 mai 2025)

Ces renseignements ne sont pas disponibles étant donné que le fonds est nouveau.

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Comme ce fonds est nouveau, le niveau de risque a été estimé par GPTD. En général, il est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	-----------------------	--------------	----------------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série Conseillers du fonds compte moins d'une année civile complète.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série Conseillers du fonds compte moins d'une année civile complète.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série Conseillers du fonds s'étend sur moins de 12 mois consécutifs.

**Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD – Série Conseillers****À qui le fonds est-il destiné?**

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à moyen terme;
- cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du fonds en 2030;
- recherchent une source de revenu régulier;
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- recherchent une exposition à des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure assorties d'une date d'échéance cible;
- peuvent tolérer de faibles variations de la valeur de leur placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série est offerte uniquement selon le mode avec frais d'acquisition.

Mode de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	De 0 % à 5 % du montant de l'achat	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ de l'achat.	<ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire, ainsi que des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de cette série correspondent à 0,45 % de sa valeur. Puisque le fonds est nouveau, les frais, dont les frais d'opérations, ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Mode de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	de 0,00 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 \$ à 2,50 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces titres si vous les faites racheter ou les échangez contre des titres d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.



Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.

1-800-588-8054

C.P. 100

tdadvisor@td.com

66, rue Wellington Ouest

www.td.com/ca/fr/

TD Bank Tower

gestion-de-placements-td

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.